



# DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

## Commune de Saint-Christol

40 route de Mézilhac  
07160 SAINT-CHRISTOL  
Téléphone : 04 75 29 23 69  
E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2023

Présents : Danielle COULOMB, Erika COULOMB, Nicolas FREYDIER, Jean-Luc GROUSSET, Christophe HUBAC, Guy MILLER, Anne-Sophie PETREL.  
Excusés : Karine BROSE, Michèle HUBAC, Claire DESJARDINS (pouvoir à Nicolas FREYDIER)

Le Conseil Municipal de Saint-Christol (07), légalement convoqué s'est réuni le vendredi 27 octobre 2023 dans la salle de la mairie à 20 h

**1/ Désignation d'un secrétaire de séance** : Danielle COULOMB.

**2/ Approbation du PV du conseil municipal du 8 septembre 2023** à l'unanimité.

Après discussion, il est décidé de noter désormais sur les procès-verbaux, le nom des personnes présentes, celui des personnes excusées, avec ou sans pouvoir et le nom des personnes absentes (qui ne se sont pas excusées). Ceci dans l'optique de débiter le conseil municipal à 20 h précises sans attendre des personnes qui vont finalement s'avérer absentes.

**3/ Dossiers soumis à délibération :**

#### **Demande de subvention du Sou des Ecoles de Beauvène**

Le sou des écoles de Beauvène sollicite la commune de St Christol pour une participation de 50 € par enfant à la classe verte qui sera organisée dans le vercors au printemps 2024. 3 enfants sont concernés.

A l'unanimité le Conseil municipal se prononce sur l'octroi d'une subvention de 150 € au Sou des Ecoles de Beauvène.

**4/ Dossiers non soumis à délibération :**

#### • **Information à propos de l'urbanisme.**

Une réunion à destination des élus s'est déroulée à St Christol en présence de Yves LEBON, vice-président à Val'Eyrieux en charge de l'urbanisme. Cette rencontre avait pour but de présenter l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et les obligations des élus en la matière.

Trois scénarios ont été présentés :

Jours et heures d'ouverture de la mairie :  
mardi et vendredi de 13 à 17 h

- 1) Le **RNU** (Règlement National d'Urbanisme) : aujourd'hui notre commune est régie par le RNU c'est-à-dire que c'est l'Etat qui instruit les dossiers d'urbanisme.
- 2) Vient ensuite le **PLU** (plan local d'urbanisme) : la rédaction de ce document (qui prend entre 4 et 5 ans) est imposée à la commune et coûte près de 50 000 €.
- 3) Enfin, le **PLUI** (Plan local d'urbanisme intercommunal) : la rédaction de ce document est à la charge de la communauté de communes, en lien avec chaque commune. Le recrutement d'un chargé de mission permet d'assurer l'expertise et le soutien aux communes pour leur demande d'urbanisme. Le coût d'environ 600 000 € est assuré par l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Au vu du probable désengagement de l'Etat en 2026, en matière d'urbanisme, il convient de commencer à réfléchir au scénario qui paraît le plus réalisable pour notre commune. Val'Eyrieux va proposer à ses communes membres de prendre la compétence « Urbanisme » et, le cas échéant, optera pour le PLUI. En cas de prise de compétence, les communes devront se positionner et la majorité l'emportera.

#### **Point budget**

Trésorerie saine à ce jour qui peut permettre d'engager les travaux qui ont fait l'objet d'un devis. Le Département a accordé une subvention de 2 944 € pour les travaux de réfection du mur de la route des Pizes qui ont coûté 7 360 € HT.

Un travail important doit être réalisé sur l'état de l'actif (inventaire) pour une mise à jour du logiciel financier.

#### **Point travaux :**

Les travaux de goudronnage sur nos différentes routes communales ont été réalisés courant octobre. Le mur de la Chirouze est terminé ainsi que les travaux de peinture des fenêtres des 2 salles communales et des passes de toit du logement de l'Auche.

La clôture par un grillage sur les 2 cimetières sera installée prochainement. A prévoir également, des travaux sur la route de l'Auche et de Ponsiac suite aux intempéries d'octobre, ainsi que le déblaiement d'un éboulement sur la route des Pizes.

#### **Point logement – gîtes**

Le locataire du logement de Sartron qui souhaitait libérer l'appartement dans l'été, a demandé à repousser son départ en avril prochain.

Le gîte du bas rencontre des problèmes d'humidité, de ce fait, il sera ouvert à la location seulement du 1er mai au 30 septembre.

A prévoir le changement de quelques mobiliers dans les gîtes : parasols, transat, armoires, radiateurs....

A ce jour, on comptabilise 134 nuitées réalisées sur les 2 gîtes.



# DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

## Commune de Saint-Christol

40 route de Mézilhac  
07160 SAINT-CHRISTOL  
Téléphone : 04 75 29 23 69  
E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

### Commission temple

Pour rappel, le coût HT de rénovation du toit du temple et du traitement des remontées par capillarité s'élève à 86 000 €.

Des demandes de subvention ont été déposées, à ce jour, le Département s'est positionné sur un montant de 18 000 €.

Un dossier de collecte de fonds est obligatoire pour bénéficier du soutien de la fondation du patrimoine. Les flyers sont en cours de tirage et une cérémonie de lancement de cette collecte sera organisée prochainement. La date sera communiquée prochainement.

### Questions diverses

- Cérémonie du 11 novembre à 11 h suivie du verre de l'amitié.
- Prévision de l'inauguration de la mairie et du préau le 4 mai 2024 (date non officielle pour l'instant).
- Demande de Benjamin PICAUD-BAUDOIN de la Blachette de faire l'acquisition d'une parcelle communale. A soumettre prochainement à la délibération.
- Demande de Lucie et Florian COULOMB de céder une parcelle de terrain à la commune pour aménager une plateforme au Roure, et de faire l'acquisition d'un chemin rural sur leur propriété. A soumettre prochainement à la délibération.
- La fabrication du jus de pomme aura lieu le mardi 7 novembre.
- Discussion actuellement avec le SDE sur les demandes de plusieurs personnes pour la dépose de luminaires. Devis en cours notamment sur un poteau aux Trappes qui perturbe des travaux de maçonnerie.
- Nécessité de mettre un panneau indiquant que la passerelle de Mirabel est inondable.

La séance est levée à 23 h Prochain conseil municipal le vendredi 8 décembre 2023 à 20 h.

Le Maire,  
Nicolas FREYDIER.

La secrétaire de séance,  
Danielle COULOMB

Jours et heures d'ouverture de la mairie :  
mardi et vendredi de 13 à 17 h